

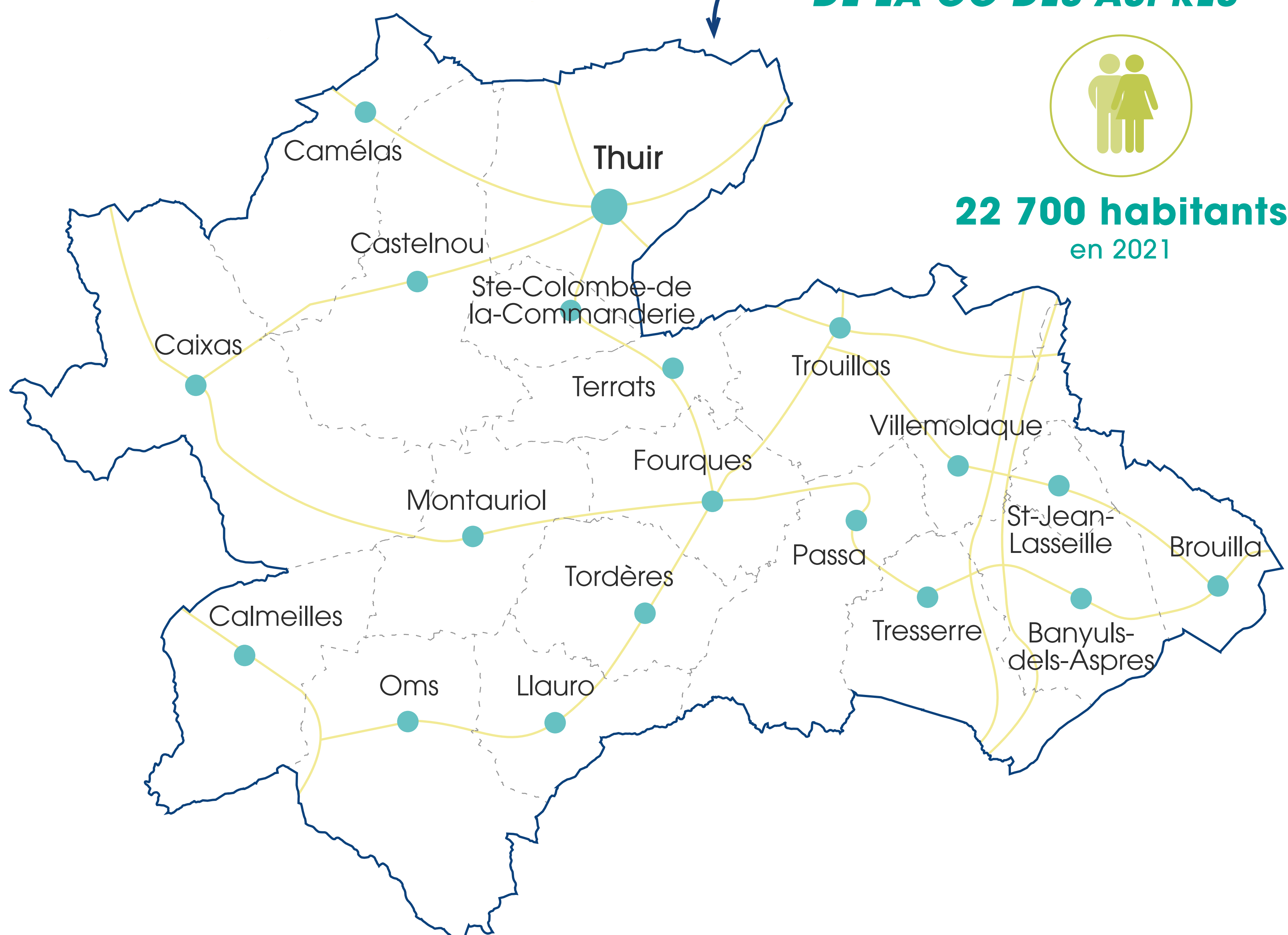
Plan Local d'Urbanisme intercommunal



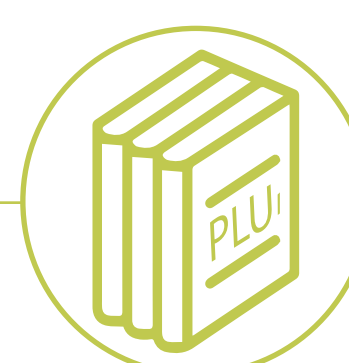
LA DÉMARCHE

En 2024, la Communauté de Communes des Aspres a lancé l'élaboration de son **Plan Local d'Urbanisme intercommunal**.

LES 19 COMMUNES DE LA CC DES ASPRES



22 700 habitants
en 2021



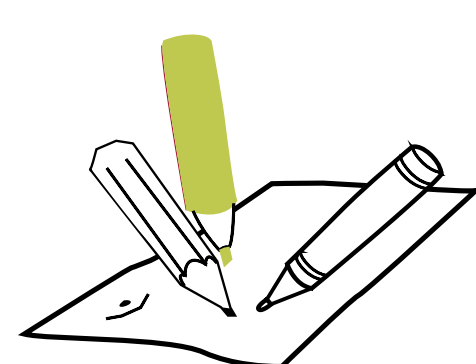
QU'EST CE QU'UN PLUi ?

- » Un document d'urbanisme qui détermine l'usage des sols pour les **10 à 15 ans** à venir : zones urbaines, à urbaniser, agricoles ou naturelles.
- » Le PLUi remplacera **l'ensemble des documents d'urbanisme communaux** en vigueur une fois approuvé.
- » C'est alors sur la base du PLUi que les **permis de construire** seront analysés.

POURQUOI UN PLUi ?

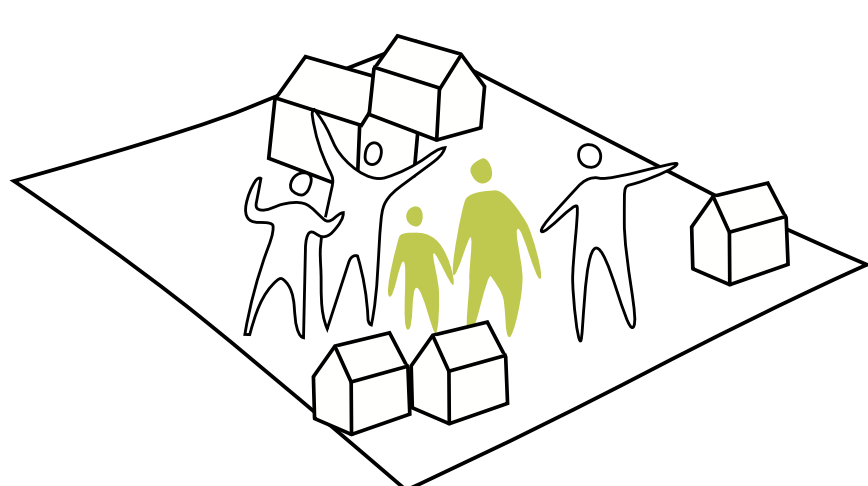
Plan

- » Définir un projet



Local

- » Spécifique au territoire



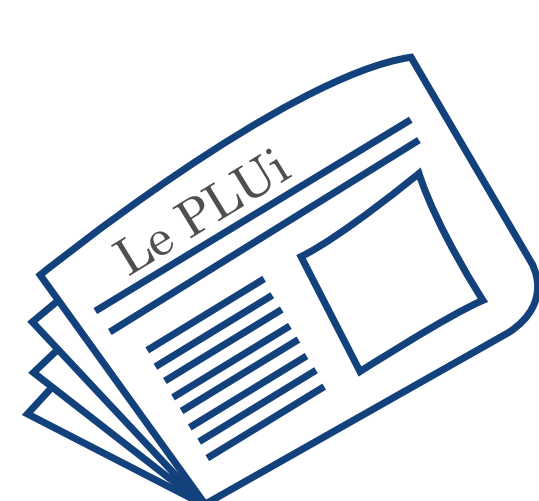
d'Urbanisme

- » Pour anticiper les évolutions sociétales et organiser le territoire en conséquence

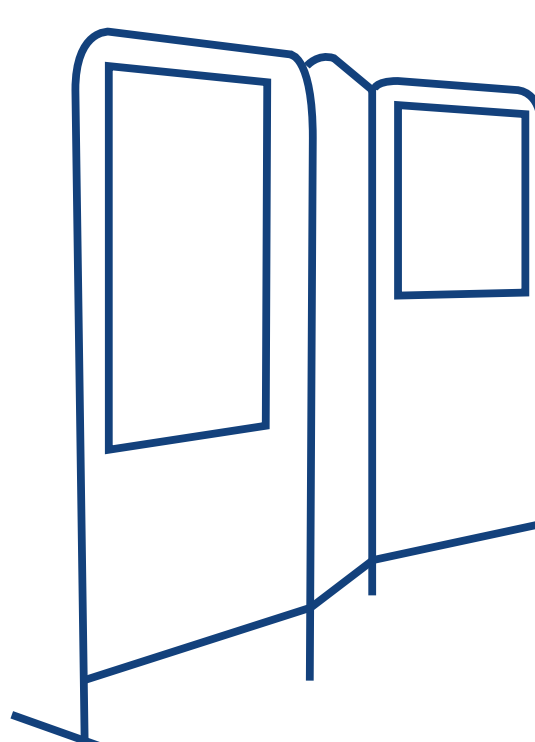
intercommunal

- » Construire un projet d'aménagement en phase avec la réalité du fonctionnement et de l'organisation intercommunale

UNE DÉMARCHE CONCERTÉE



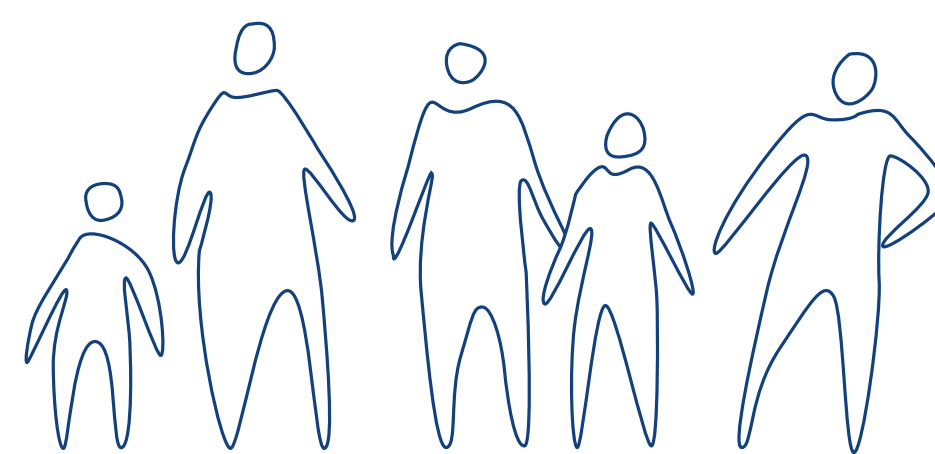
Des articles d'information dans les bulletins locaux et sur www.cc-aspres.fr



Une exposition mobile

Des temps d'échange participatifs avec les habitants

dates diffusées au fur et à mesure sur le site internet de la Communauté de Communes



Des réunions publiques aux étapes clefs

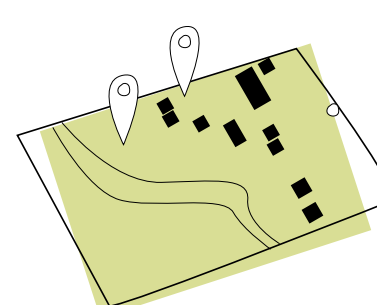


EXPRIMEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Toute personne souhaitant faire connaître ses observations relatives à l'élaboration du PLUi peut le faire :

- Sur les **registres de concertation** mis à disposition dans chacune des mairies et au siège de la Communauté de communes
- Par **mail** à l'adresse : plui@cc-aspres.fr
- Par **COURRIER** à l'attention de : Monsieur le Président Communauté de Communes des Aspres

LES ÉTAPES DU PLUi



01 DIAGNOSTIC

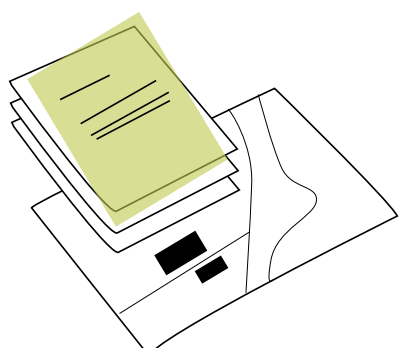
Quels sont les enjeux du territoire ?

janvier 2024

fin 2024

03 OUTILS RÉGLEMENTAIRES (ZONAGE, RÈGLEMENT, SECTEURS DE PROJET...)

Quelles règles juridiques pour mettre en place le projet ?



02 PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Comment y répondre ?

été 2025

04 CONSULTATION ET ENQUÊTE PUBLIQUE

début 2027

2028

Recueillir l'avis du public et des partenaires du projet



Photographies : Office de Tourisme des Aspres - C. Levillain - D. Grandemange

